

II. LE SOUTIEN INFORMATIQUE AU RÉFÉRENDUM

En Hongrie, depuis 1990 le système informatique des élections générales et des référendums nationaux couvre la totalité du processus des élections, de l'établissement des listes électorales à celui des résultats juridiques définitifs.

Lors du développement du système informatique des élections – selon les possibilités – nous prenons en compte le développement continu des technologies de l'information.

Actuellement, l'utilisation du réseau de documents officiels et la mise en œuvre intégrée des applications assure la réalisation des objectifs fixés. :

- Fonctionnement continu et sans erreurs,
- L'établissement informatique des résultats provisoire non officiels du référendum
- Soutien des résultats officiels du référendum,
- Contrôle de la régularité du référendum, prépondérance des principes de base électoraux,
- Information continue aux organes électoraux, aux médias et aux électeurs.

Dans ce qui suit, nous exposons les fonctions les plus importantes des principaux systèmes informatiques. En plus des systèmes exposés plus loin, de nombreux autres systèmes plus petits fonctionnent et assurent la satisfaction des besoins d'information, de direction et autres besoins spécifiques comme par exemple le système de soutien de données aux télévisions publiques, le système informatique de la base de donnée historique des élections, de la préparation à la publication et d'information financière ainsi que le système de gestion interne.

II.1 Le systèmes de Préparation aux Elections traitant la sectorisation, la préparation et le traitement des listes électorales ainsi que le registre des personnes ne disposant pas du droit de vote (NESZA)

Le système est capable de recevoir et de transmettre l'effectif des données modernisées de la base de donnée départementale du système modernisé d'enregistrement de la population. Il traite l'effectif des personnes ne disposant pas du droit de vote venant du système central.

Le système rend possible l'impression des listes électorales et des avis d'élections de façon centralisée ou décentralisée (possibilité d'impression pour les collectivités locales).

Le système est préparé pour la satisfaction des besoins de services de données à caractère statistique des partis, des organes électoraux et d'autres services habilités à en faire la demande.

II.2 Le système de préparation aux élections (VER) et le système d'envoi et de réception de données des imprimeries

Identification des circonscriptions de vote, fabrication de modèles de procès-verbaux, éléments importants du système ;

- Donne des données quantitatives sous une forme unifiée aux entreprises assurant les missions logistiques et qui fournissent les accessoires ;
- Le système est capable de transmettre les données au système logistique-accessoires sous une forme préalablement unifiée
- le VER fournit les données pour l'établissement d'une base de données du total des votes.

II.3 Le système du jour de l'élection

En partant des données du jour des élections, le VER construit sa propre base de données.

Le système qui sera créé rend possible au cours de la journée d'enregistrer les données de participation, de fournir le total des données arrivées puis la participation nationale ainsi que régionale au travers du système d'information. Le système soutient également l'existence d'événements exceptionnels.

Après la fermeture des urnes commence le comptage des votants. Dans l'intérêt d'une totalisation rapide des résultats et d'après les dispositions du décret du ministère de l'Intérieur, des fiches de données sont établies à partir du premier décompte des votes, où l'on peut également faire apparaître les votes contestés.

Le soir, après l'ouverture des urnes, le système de totalisation préalable des votes suit dans ses lignes principales la structure appliquée lors des élections législatives. Cela signifie que tout le traitement est effectué par l'application centrale. Les fiches terminées et contrôlées parviennent par fax, par téléphone ou par coursier au bureau des documents officiels le plus proche ou à la mairie faisant fonctionner le système local d'enregistrement des données, où, avec l'aide du système, elles sont saisies. Les données sont communiquées par réseau à la base de données centrale, où le système effectue le décompte des résultats préalables en indiquant les niveaux de traitement des données et en prenant en compte les votes contestés.

Le système assure la communication des données au système d'information et au système de soutien des données de la télévision. Pendant le décompte continu des résultats préalables „rapides”, le système du jour de l'élection pourvoit toutes les 5 minutes les données actualisées au système d'information.

Le système assure le traitement des circonscriptions de votes ne fonctionnant pas. Pendant les élections, il peut se produire que le fonctionnement des circonscriptions de vote soit empêché par des facteurs extérieurs (pr.ex. alerte à la bombe). Dans ce cas, il faut reporter ce changement à l'enregistrement et par

ailleurs il faut préparer un avertissement aux organes électoraux sur l'élimination de la circonscription de vote. La tenue des registres est d'une importance capitale du point de vue de la réalisation du contrôle de l'intégralité.

Après la fermeture du vote, la mission de base du système est de fournir les données appropriées au rapport de l'OVI, et à la publication d'une information rapide en quatre langues plus une le jour suivant les élections.

II. 4 Le système d'information Internet du référendum décisionnel sur l'Union Européenne

La mission du système d'information est d'assurer l'information approfondie de l'appareil électoral, du grand public, des partis et des médias au cours de la préparation et du déroulement du référendum. La présentation des informations est dominée par la rapidité et l'intelligibilité, mais l'esthétique de la présentation n'ont pas non plus été négligés. Non seulement des données simples (procès-verbaux des résultats), mais également des analyses programmées à l'avance et les données les analyses comparatives des données des élections précédentes peuvent être demandées au système.

Nous donnons des informations internet-intranet tant sur le processus de préparation des élections que sur l'établissement des résultats sous la forme habituelle des élections législatives.

Fidèles à nos traditions, le jour du vote nous informons continuellement les télévisions de service public et nous assurons également une information actualisée pour les services de télétextes afférents.

Nous préparons des publications sur le référendum et nous faisons un CD de l'effectif total des procès-verbaux des circonscriptions de vote.

II. 5 Le système de totalisation définitive des votes

La totalisation définitive des votes dure de la fermeture du décompte préalable des votes à l'établissement du résultat ayant force de loi. Son rôle est avant tout le soutien à l'activité d'établissement des résultats des bureaux de vote.

Dans cette phase, seuls les procès-verbaux des circonscriptions de vote peuvent être élaborés, et les données des situations de recours juridiques concernant les procès-verbaux établis.

Après la clôture du recours juridique, un CD contenant les résultats faisant force de loi des élections est fait à partir des résultats faisant force de loi.

Le rapport de l'OVB est achevé et la saisie des données est effectuée dans la Base de données de l'historique des élections.

II. 6 Le système indicatif de la probabilité des abus électoraux

En utilisant les modes d'analyse statistique appliqués lors des élections législatives – ainsi que lors des élections municipales et des minorités, nous adaptons ceux-ci au déroulement du référendum du 12 avril 2003 également.

Les programmes assurent la saisie des données des personnes ayant voté avec un certificat, ainsi que les données de délivrance des certificats. Grâce au contrôle et à la totalisation des données saisies, il sera possible de repérer les fraudes éventuellement commises.

Le système, par l'examen de plusieurs points de vue de la base de donnée totalisant les votes apporte son aide à la recherche des cas suspectés d'abus tant en regard des résultats préalables que définitifs. Après l'analyse des données fournies, les organes électoraux compétents peuvent prendre les dispositions nécessaires.

II. 7 Système de gestion des élections

Le Système de Gestion des Elections (VÜR) sert à la réalisation, l'organisation et au déroulement de la communication entre les organes électoraux des missions de gestion liées aux élections, en utilisant les outils informatiques modernes et les possibilités offertes par les réseaux internes entre les bureaux des documents officiels. Par conséquent se connecter et utiliser le système n'est possible que pour les ordinateurs et les utilisateurs qui y ont droit.

L'objectif primaire du système est le fonctionnement d'un réseau de communication informatique entre les organes électoraux nationaux, régionaux et locaux. Ce réseau propose des possibilités de **courrier électronique** et de ce qu'on appelle **forum** aux personnes inscrites, qui permet aux intervenants de donner leur opinion ou de demander de l'aide.

Le système fonctionne également comme une base de données qui contient les données enregistrées classées par régions, et qui comprend le nom, l'adresse le numéro de téléphone, le numéro de fax ainsi que l'adresse e-mail dont il est question. D'autres données sont disponibles des archives des élections tenues depuis l'établissement du système, ainsi que certaines données liées aux différentes élections – par exemple des extraits des procès-verbaux des élections.

On peut trouver dans le thesaurus juridique et documentaire les règles juridiques importantes pour l'utilisateur, ainsi que les autres matériaux électroniques liés au traitement du système ou aux processus des élections.

Le **calendrier des élections** informe tout le monde des dates limites et des échéances importantes ainsi que d'événements, dates et lieux importants qui concernent les élections.

Sous le titre Help Desk peuvent être trouvés les autres systèmes s'occupant des différentes élections, le réseau ainsi que les responsables des projets qui apportent une aide aux pour les problèmes qui se posent éventuellement aux utilisateurs du système.

II. 8 Système d'information sur Internet

Le service est accessible sur les sites Internet www.valasztas.hu ; www.eu-nepszavazas.hu ; www.unioscsatlakozas.hu . en hongrois en dans une version succincte dans les langues officielles de l'Union, parmi lesquelles la version anglaise obtient un rôle prépondérant.

L'information délivrée couvre les documents administratifs, juridiques et informatiques établis lors de la préparation et du déroulement du référendum ainsi que les données des résultats du référendum.

II. 9 Les services du système d'information Internet

Le service essentiel de nos sites Internet est la communication dynamique des données qui le jour du référendum donnent une information continue sur le nombre d'électeurs présents au vote et le soir du référendum la communication des données informant sur l'état actuel du dépouillement du scrutin.

II. 10 Structure du menu du service Internet

Le menu principal est constitué d'images graphiques et de textes. Chacun des graphiques d'illustration signale une relation avec les différentes section du système.

Parties du menu principal:

Exposé du pays

Bref exposé sur la Hongrie (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union)

Référendums sur l'UE

Nous communiquons les données des référendums précédants l'adhésion des pays membres de l'Union (en hongrois seulement).

Droit

Cette section comprend les règles juridiques qui offrent une instruction sur le référendum aux citoyens ainsi qu'à l'appareil électoral.

On peut y trouver :

- La constitution (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union Européenne)
- Des lois (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union)
- Les résolutions du Parlement (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union)
- Les résolutions du conseil constitutionnel (en hongrois)
- Les arrêtés de la Cour Suprême (en hongrois)
- Les décrets du ministère de l'Intérieur (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union)
- Mesures des directeurs de (en hongrois)

Commission Electorale Nationale (OVB)

Nom, photographie des membres de l'OVB, appartenance politique des membres délégués

Curriculum vitae des membres de l'OVB (en hongrois)

Communiqués de l'OVB (en hongrois)

Informations

Cette section comprend sous une forme attrayante les documents d'information et les informations concernant les objectifs généraux du référendum.

On peut y trouver :

- Informations sur les circonscriptions électorales : département, agglomérations, nombre d'électeurs, adresses des bureaux de vote (en hongrois et en anglais);
- Affiches d'information sur le mode du vote (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);
- Information de la population (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union)
- Films publicitaires et bandes sonores (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);
- Informations à la presse (films, photographies, bandes sonores (en hongrois et en anglais) ;
- Brochures électorales (en hongrois et en anglais) ;
- Brochures électorales, résumés par groupes de thèmes (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);
- F.A.Q. (en hongrois et en anglais);
- Notions

- Notions électorales générales (en hongrois)
- Notions spécifiques au référendum (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);
- Carte administrative de la Hongrie;
- Glossaire spécialisé des élections;

Calendrier (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);

La mission du calendrier du référendum est d'indiquer avec un soutien graphique les événements faisant partie de la procédure électorale en faisant apparaître leur ordre.

Informations sur les circonscriptions de vote: département, agglomération., nombre d'électeurs, adresses des bureaux de votes (en hongrois et en anglais)

Guide Informatique du référendum (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);

Information informatique sur le référendum, présentation du VÜR.

Communiqués pendant la journée (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);

Résultats (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);

Analyses (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);

Événements exceptionnels (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);

Elections précédentes

- Informations des plus importantes (en hongrois et dans les langues officielles de l'Union);
- Histoire des élections (en hongrois)
- Référendum de 1997. (en hongrois et en anglais)
- Elections législatives de 1998. (en hongrois et en anglais)
- Elections municipales de 1998. (en hongrois)
- Elections partielles 1999-2002. (en hongrois)
- Elections législatives de 2002. (en hongrois et en anglais)
- Elections municipales de 2002. (en hongrois et en anglais)
- Elections des conseils des minorités de 2003. (en hongrois)

Premiers électeurs (en hongrois)

Service d'informations électorales (en hongrois)

VISZ central (en hongrois et en anglais)

Liens (les pages d'information de l'UE.)

Correspondance (en hongrois et en anglais)